

L'INDICE

DE GRANDPRÉ CHAÏT S.E.N.C.R.L.
AVOCATS

Vol. 2 Numéro 5 Septembre 2004

www.dqclex.com

Articles du mois

Affaires

Juridiction d'incorporation : des éléments à considérer afin d'effectuer un choix éclairé.

Lorsque vient le temps de créer une nouvelle entité juridique afin de mener à terme un projet d'investissement ou l'exploitation d'une entreprise, plusieurs choix s'offrent à vous. Ainsi, il est notamment possible d'investir dans un projet ou d'exploiter une entreprise en son nom propre ou encore, d'agir par le biais d'une société en nom collectif, d'une société en commandite, d'une fiducie ou d'une personne morale.

Le choix du véhicule s'effectuera notamment suite à l'analyse des différents avantages et risques financiers, fiscaux et légaux découlant du projet. La question de la responsabilité légale des parties impliquées nous incitera très souvent à agir par le biais d'une personne morale. [...]

Une fois la décision prise d'agir par le biais d'une compagnie, la question souvent posée est : mais sous quelle juridiction dois-je incorporer cette nouvelle personne morale ? Par **Me Mylène Henrie** [Texte complet](#)

Conférences

Insolvabilité

La responsabilité des administrateurs dans un contexte de faillite : analyse des développements depuis l'arrêt Peoples et Wise

Me Eric Lalanne prendra part à la Quatrième Conférence avancée en Faillite et Insolvabilité de l'Institut Canadien qui se tiendra les **22 et 23 septembre 2004** à l'hôtel Hyatt Regency de Montréal. La conférence de Me Lalanne portera notamment sur l'appel à la Cour Suprême du Canada des magasins Peoples et les précisions apportées par l'affaire Millgate Financial.

Financement des entreprises

Fiscalité des opérations sur la Bourse de croissance TSX

Propriété intellectuelle

Démarquez votre domaine !

Depuis l'arrivée de l'Internet, l'enregistrement des marques de commerce est plus nécessaire que jamais pour protéger votre achalandage. Deux marques ont plus particulièrement besoin d'être protégées par dépôt : tout d'abord, **votre nom commercial** (ainsi que celui de vos produits et services vedettes, le cas échéant). Ensuite, si sa partie distinctive est substantiellement différente de votre marque de commerce, **votre nom de domaine**. Aujourd'hui, la protection du nom de domaine à titre de marque de commerce fait partie de l'arsenal juridique indispensable de toute entreprise. Et contre quoi voulons-nous donc vous protéger? Contre le **cybersquatting**. [...]

Vous savez qu'une grande partie du commerce est appelée à passer par Internet, que le montant des ventes effectuées par ce moyen augmente de façon exponentielle, et vous voulez participer à cette évolution. Par **Me Marie Laure Leclercq** [Texte complet](#)

Petits déjeuners-causeries

DGC

Travail et emploi

Afin de démystifier les sujets de l'heure, les avocats de notre groupe Travail et emploi, proposent, à l'automne 2004, une série de six petits déjeuners-causeries :

Le harcèlement psychologique :

- **22 septembre** : Le harcèlement psychologique – êtes-vous prêts ?
- **29 septembre** : Avez-vous votre politique contre le harcèlement ?
- **6 octobre** : L'enquête à l'interne - savez-vous comment procéder ?
- **13 octobre** : Mesures d'intervention et moyens de

C'est le **7 octobre 2004**, dans le cadre du congrès de l'Association de planification fiscale et successorale (APFF), que **Me Claude Désy FCA** fera un exposé sur les règles fiscales applicables aux transactions de mise en bourse et de financement des sociétés inscrites ou en voie de s'inscrire à cette importante bourse pour les entreprises québécoises en croissance.

redressement.

Les deux autres causeries porteront sur :

- **27 octobre** : Comment bien monter un dossier disciplinaire ?
- **3 novembre** : Comment éviter la syndicalisation ?

[Programme complet](#)

Exceptionnellement, tous les petits déjeuners-causeries DGC auront lieu au **Centre VIP** du 1000, rue De La Gauchetière Ouest, à 7 h 30. Offerts à titre gracieux, les petits déjeuners-causeries DGC sont toujours très courus. Comme les places sont limitées, il est nécessaire de vous inscrire à l'avance en communiquant avec madame Yolande Girard, au (514) 878-3223, poste 3335, ou par courriel à : ygirard@dgclex.com. N'oubliez pas de préciser les dates des petits déjeuners-causeries auxquels vous souhaitez assister.

Nominations

Affaires

Me Steve McInnes se joint à notre groupe Affaires

Spécialisé en droit des affaires et en litige commercial, **Me Steve McInnes** est également médiateur et arbitre accrédité du Centre canadien d'arbitrage commercial. Il a complété le « Advanced Mediation Workshop » à l'Université Harvard et il détient un MBA de HEC Montréal. Me Steve McInnes fut admis au Barreau du Québec en 1985.

Me Arthur I. Bronstein honoré par le Barreau de Montréal

Lors d'une célébration qui s'est tenue le **9 septembre dernier** au Palais des congrès, **Me Arthur I. Bronstein** recevait un certificat de mérite soulignant le 50e anniversaire de son admission au Barreau de Montréal.

Faits saillants

Immobilier

Une transaction immobilière de plus de 309 \$ millions pour Wal-Mart et First Pro

Calloway REIT a fait l'acquisition de 12 centres d'achats détenus par la compagnie Wal-Mart du Canada et First-Pro Shopping Centres pour un prix approximatif de 309 \$ millions. Au Québec, Wal-Mart et First Pro étaient représentées par **Me Daniel J. Martin**.

L'Université Concordia fait l'acquisition de la maison mère des Sœurs grises pour 18 \$ millions

Le 1er juin dernier, l'Université Concordia concluait une entente visant l'acquisition de la maison mère de la congrégation des Sœurs de la Charité de Montréal, lieu de résidence des Sœurs grises depuis 1869. L'équipe chargée de ce mandat pour l'Université Concordia était constituée de **Mes Marc J. Rubin, Frederica Jacobs** et **Marc Beauchemin**.



1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2900, Montréal (Québec) H3B 4W5 CANADA
Téléphone : (514) 878-4311 Télécopieur : (514) 878-4333 www.dgclex.com

Si vous désirez obtenir des informations générales concernant ce bulletin, veuillez communiquer avec nous au (514) 878-3223, poste 3335 ou en cliquant sur [Demande d'information](#) au bas de cette page.

Ce bulletin est destiné à fournir des commentaires généraux sur les développements récents du droit. Il ne constitue pas un avis juridique et aucun geste de nature juridique ne devrait être posé sur la base de ce bulletin. ©DE GRANDPRÉ CHAIT.